

ACCÈS AUX SOINS

CRITÈRE	TYPE	INDICATEURS	POINTS
Accessibilité	Socle prérequis	<ul style="list-style-type: none"> – Amplitude horaire – Organisation des soins non programmés 	800 points fixes
	Optionnel	<p>Soins non programmés en lien avec le dispositif SAS</p>	<p>200 points fixes (si l'ensemble des médecins de la MSP s'engagent dans le dispositif SAS ou si la MSP prend en charge toutes les sollicitations du SAS)</p> <p>ou 100 points fixes (si 50% des médecins de la MSP s'engagent dans le dispositif SAS)</p>
Diversité des services de soins spécialisés parmi les associés	Optionnel	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau 1 : au moins 1 profession médicale spécialisée ou pharmacien en plus de la médecine générale OU 3 professions paramédicales différentes – Niveau 2 : au moins 1 profession médicale ou pharmacien en plus de la médecine générale ET 3 professions paramédicales différentes 	<p>300 points fixes (niveau 1)</p> <p>300 points fixes (niveau 2)</p> <p><i>Les points du niveau 2 se cumulent avec ceux du niveau 1</i></p>
Diversité de services de soins spécialisés extérieurs à la MSP	Optionnel	<p>Organisation de consultations de second recours extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> – Niveau 1 : consultation de professionnel médical spécialisé ou accès à sage-femme ou chirurgien-dentiste ou pharmacien extérieur à la structure. En moyenne 2 jours par mois de vacations – Niveau 2 : au moins 2,5 jours par semaine de vacations. 	<p>300 points fixes (niveau 1)</p> <p>300 points fixes (niveau 2)</p> <p><i>Les points du niveau 2 se cumulent avec ceux du niveau 1</i></p>
Valorisation de l'accueil de médecins intervenant dans le cadre d'un CSTM	Optionnel	Accueil d'au moins 1 médecin ayant signé un Contrat de Solidarité Territoriale Médecin (CSTM)	200 points fixes
Santé publique	Optionnel	<p>1.) Réalisation de missions de santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Sur les thématiques listées en annexe à la signature du contrat – En cohérence avec les objectifs du projet régional de santé <p>2.) Réalisation de 2 missions et si la structure intègre parmi ses professionnels de santé un infirmier en pratique avancée (IPA) libéral ou salarié</p>	<p>1.) 350 points par mission (2 missions maximum)</p> <p>2.) + 200 points fixes</p>
Implication des usagers	Optionnel	<p>2 niveaux cumulables :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Niveau 1 : mise en place d'outils ou actions visant à consulter, informer et sensibiliser les usagers sur les services offerts par la structure mais aussi dans le cadre de son parcours de soins – Niveau 2 : mise en place d'outils ou actions visant à la co-construction, le partenariat, la co-décision entre la structure et les usagers 	<p>200 points fixes (niveau 1)</p> <p>300 points variables (niveau 2)</p>
Satisfaction des patients	Optionnel	Mise en place d'outils de mesure et d'amélioration portant sur l'accueil, l'écoute, la prise de rendez-vous, l'attente, l'accompagnement dans les démarches...	100 points fixes
Réponses aux crises sanitaires graves	Socle prérequis	<p>1.) Rédaction d'un plan de préparation aux crises sanitaires et ses mises à jour</p> <p>2.) Déploiement du plan crises sanitaires</p>	<p>1.) 100 points fixes <i>Quelle que soit la situation sanitaire</i></p> <p>2.) 350 points variables En cas de survenue d'une crise sanitaire grave caractérisée par l'ARS</p>

TRAVAIL EN ÉQUIPE

CRITÈRE	TYPE	INDICATEURS	POINTS
Fonction de coordination	Socle prérequis	<p>Réalisation des fonctions de coordination (animation de la coordination interprofessionnelle, coordination des parcours et dossiers patients, suivi de l'utilisation du SI, relations avec les institutions...).</p> <p>Ces fonctions sont assurées soit par des personnes exerçant au sein de la structure, soit par du personnel recruté spécifiquement.</p>	<p>1000 points fixes + part variable en fonction de la patientèle (1 700 points jusqu'à 8 000 patients ; et 1 100 points au-delà de 8 000 patients).</p>
Protocoles pluriprofessionnels	Socle (au moins 2 protocoles)	Établir des protocoles pour la prise en charge et le suivi des patients	<p>100 points fixes par protocole, 8 protocoles maximum</p> <p>+ 40 points fixes par protocole dès lors que la structure intègre parmi ses professionnels de santé un IPA libéral ou salarié</p>
Concertation pluriprofessionnelle	Socle (au moins 5 réunions par an)	Réalisation de réunions entre professionnels autour de cas patients afin de définir la stratégie de prise en charge et coordonner sa mise en œuvre	<p>1 000 points variables en fonction de la patientèle et du nombre de dossiers étudiés.</p> <p>+ 200 points variables dès lors que la structure intègre parmi ses professionnels de santé un IPA libéral ou salarié</p>
Formation de professionnels de santé	Optionnel	<p>Accueil d'au moins 2 stages/an selon les modalités d'accueil propre à chaque profession.</p> <p>Un 3^{ème} et un 4^{ème} stage peuvent être valorisés au sein de la structure.</p>	<p>450 points fixes pour deux stages</p> <p>+ 225 points fixes (par stage pour le 3^{ème} et le 4^{ème} stage)</p>
Valorisation de l'accueil de médecins intervenant dans le cadre d'un CSTM	Optionnel	Accueil d'au moins 1 médecin ayant signé un Contrat de Solidarité Territoriale Médecin (CSTM)	200 points fixes
Coordination externe	Optionnel	Mise en place d'une procédure de transmission des données de santé nécessaires à la prise en charge des patients vers les professionnels de santé extérieurs à la structure, établissements sanitaires, services médico-sociaux...	200 points variables (par tranche de 4 000 patients)
Démarche qualité	Optionnel	<p>Niveau 1: le diagnostic de maturité Désigner un référent qualité en charge d'animer et suivre la démarche auprès de l'équipe. Identifier une action d'amélioration en fonction de la situation de la structure et déterminer un objectif d'amélioration.</p> <p>Niveau 2 : la planification et mise en œuvre d'une démarche d'amélioration de la qualité Définir les points à améliorer et le plan d'actions à mettre en œuvre et déployer le plan d'action</p> <p>Niveau 3 : La production de résultats et les conclusions Fournir des données qualitatives et quantitatives (bilan) permettant une analyse critique des actions mises en place. Établir si l'objectif est atteint ou si un nouveau plan d'actions doit être mis en place</p>	<p>Niveau 1 : 100 points fixes</p> <p>Niveau 2 : 200 points variables</p> <p>Niveau 3 : 300 points variables</p>
Protocoles nationaux de coopération des soins non programmés	Optionnel	Mise en œuvre de protocoles nationaux de coopération des soins non programmés ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Haute Autorité de Santé le 29 janvier 2020 et d'une autorisation par arrêté ministériel le 6 mars 2020 (JO du 8 mars 2020)	100 points fixes par protocole 6 protocoles rémunérés maximum
Parcours insuffisance cardiaque	Optionnel	Valorisation de la participation de la structure dans le cadre d'un parcours sur l'insuffisance cardiaque	100 points variables
Coordination d'un parcours « surpoids ou obésité de l'enfant »	Optionnel	Répondre à une mission de santé publique sur le thème du surpoids et obésité de l'enfant	100 points fixes

SYSTÈME D'INFORMATION PARTAGÉ

CRITÈRE	TYPE	INDICATEURS	POINTS
Système d'information labellisé niveau 1 ANS	Socle prérequis	Mise en place au sein de la MSP d'un système d'information labellisé par l'ASIP santé « niveau standard »	500 points fixes + 200 points par professionnel associé de la structure (jusqu'à 16 professionnels) + 150 points par professionnel associé à partir du 17 ^{ème} professionnel
Système d'information labellisé niveau 2 ANS	Optionnel	Mise en place au sein de la MSP d'un système d'information labellisé par l'ANS santé « niveau avancé »	100 <i>points fixes</i>